

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication : **2 875 109**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : **04 09732**

51) Int Cl⁸ : **A 45 C 13/24** (2006.01)

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 14.09.04.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 17.03.06 Bulletin 06/11.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : MAITRE PATRICK — FR.

72) Inventeur(s) : MAITRE PATRICK.

73) Titulaire(s) :

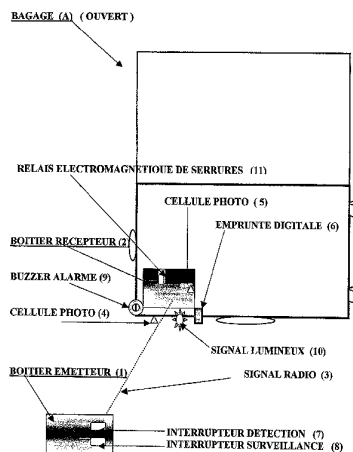
74) Mandataire(s) :

54) DISPOSITIF POUR SECURISER UN BAGAGE.

57) L'invention concerne un dispositif pour protéger un bagage, dans le domaine de la surveillance, de l'anti-effraction, et en complément de la détection.

Il est constitué d'un système électronique embarqué (2), faisant office de récepteur de signaux, et d'un Emetteur situé sur soi.

DESSINS CONCERNANT LE BAGAGE DU FUTUR



FR 2 875 109 - A1



La présente invention concerne le bagage du futur.

Actuellement bon nombres de bagages de toutes sortes, valises ou sacs (à roulettes ou sans), permettent de transporter nos effets personnels ou professionnelles à travers les continents, et ce en avion, bateau ou train.

Aucun de ces différents bagages de toutes sortes n'a jamais été proposé avec les équipements techniques d'aujourd'hui .

Le dispositif selon l'invention va donc permettre de créer "le bagage du futur".

Ce dispositif consistant en un émetteur récepteur de faible portée (20 m maxi.), agissant e modulation d'amplitude, ou de toute autre système de transfert de signal.

Le récepteur placé à demeure dans le bagage , muni d'une alimentation sur piles pouvant être rechargées sur secteur, intégrera une première cellule photo électrique servant de détecteur d'ouverture, une deuxième directement située sur le bagage à l'extérieur aura la vocation de mettre en veille le circuit dans les soutes à bagages.

L'Emetteur de très faibles dimensions est détenu par le propriétaire du bagage.

Ce bagage, ainsi équipé, va apporter 3 nouvelles fonctions de sécurité.

1) FONCTION ANTI-EFFRACTION

Un boîtier installé à demeure dans le bagage comportera une première cellule photo qui aura la vocation de signaler par un signal sonore et/ou mémorisé la tentative d'effraction du bagage pendant le chargement ou à l'hôtel.

Ce qui évitera en plus à quiconque de vouloir placer tout objet indésirable à l'intérieur.

2) FONCTION SURVEILLANCE

Ce même boîtier incorporera un récepteur , qui dès un éloignement supérieur à la portée d'un signal reçu enclenchera une alarme sonore et/ou visuelle, rendant impossible un oubli ou le vol du-dit bagage.

3) FONCTION REPERAGE

Ce même boîtier récepteur en mode inversé, permettra sur les tapis roulants des aéroports un repérage instantané grâce à un signal sonore et ou visuel, quand il rentrera dans le champ de l'émetteur .

Evitant ainsi de manipuler d'autres bagages en croyant les reconnaître parmi tant d'autres ,et de gagner ainsi du temps pour les correspondances.

Selon des modes particuliers de conception, ce dispositif pourra être intégré dans tous les types de bagages souples ou rigides, avec ou sans roulettes, de toutes formes et textures, et ce pour transporter des effets personnels ou professionnels .

L'émetteur pourra être remplacé par un téléphone portable équipé du système "bluetooth" émettant un signal codé vers le récepteur également "bluetooth".

Le buzzer pourra émettre une gamme de signaux variés tels que des musiques diverses.

En complément, le boîtier pourra également intégrer l'amplification d'un signal pour fermer le bagage avec des verrous électromagnétiques ,soit avec l'émetteur, soit en apposant son empreinte digitale à un endroit précis du bagage.

Le boîtier pourra également être relié par un cordon extérieur au secteur pour recharger les accus .

Des dessins annexés illustrent l'invention.

Le dispositif dans le bagage (A) est donc constitué par un boîtier (2) faisant office de récepteur radio et pouvant également intégrer un amplificateur de signal pour un relais électromagnétique de serrures (11). Le boîtier comporte sur le dessus une cellule photo électrique (5) se déclenchant à l'ouverture du bagage (A)

A l'extérieur du bagage (A), sont incrustés dans l'armature une deuxième cellule photo électrique (4), Permettant de mettre en veille le circuit lors de la mise en soute à bagages, ainsi qu'un buzzer d'alarme (9), un signal lumineux (10) et éventuellement une plaque à emprente digitale (6), servant à actionner une serrure électromagnétique.

Le propriétaire du bagage aura sur lui un boîtier émetteur (1), muni de l'interrupteur de la fonction détection (7) et de l'interrupteur de la fonction surveillance (8).

REVENDICATIONS

Dispositif pour protéger un bagage, caractérisé en ce qu'il comporte un boîtier faisant office de récepteur A l'intérieur du bagage, et un émetteur à porter sur soi.

Caractérisé par le fait que l'extérieur du bagage comporte des éléments de contrôle reliés au boîtier Intérieur.

DESSINS CONCERNANT LE BAGAGE DU FUTUR

BAGAGE (A) (OUVERT)